

Le PRÉSIDENT: Cela n'a pas d'importance pour lui ni pour son organisation. Ils peuvent venir à l'une ou à l'autre de ces dates, au gré du Comité; mais ils ne peuvent venir lundi.

M. GOODE: Il peut venir mercredi?

Le PRÉSIDENT: Oui, mercredi après-midi. Les mercredis matins ne comptent pas ordinairement, parce qu'il y a toujours un caucus.

M. GOODE: Que représente-t-il?

Le PRÉSIDENT: Il est président du Conseil national des associations d'anciens combattants.

M. GOODE: Je propose alors, monsieur le président, que nous nous réunissions mercredi après-midi, au temps qui vous conviendra.

Le PRÉSIDENT: Le temps ordinaire est 4 heures.

M. GOODE: Je propose alors que nous entendions ce mémoire mercredi prochain, le 23 mai, à 4 heures.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un appuie-t-il la motion?

M. CROLL: Je crois que ce n'est pas trop demander que quelques-uns d'entre nous soient présents. Le colonel Baker est toujours intéressant, et je pense que nous devrions être ici pour l'entendre.

Le PRÉSIDENT: Sincèrement, je désirais accommoder le Comité. Je sais que mardi ne convient pas à plusieurs d'entre nous, et qu'il en est ainsi de mercredi. Vous ne pouvez demander aux gens de "se dérober" aux réunions de leur parti. C'est là qu'ils prennent leur inspiration.

M. GOODE: Il est certain que les membres de l'opposition devraient être à la Chambre. Mais s'il ne s'agit que de la présentation d'un mémoire, je ne crois pas que ce soit trop important. Ils pourraient le lire dans le procès-verbal le lendemain.

M. CRUICKSHANK: Manqueraient-ils quelque chose s'ils n'étaient pas là?

Le PRÉSIDENT: Que tous ceux en faveur d'une séance mercredi après-midi à 4 heures le déclarent de la manière ordinaire. Ceux qui sont contre, s'il y en a? La motion est adoptée.

M. LENNARD: Je ne sais pas pourquoi il nous faut siéger le lundi matin. Je suis toujours ici, mais cela doit incommoder quelques membres qui probablement doivent sauter une journée en fin de semaine.

Le PRÉSIDENT: Nous avons débattu la situation d'une manière assez approfondie lors de notre dernière séance.

M. LENNARD: Parfois la réflexion après coup vaut mieux que la prévoyance.

M. CROLL: Il vous faut aller au Sénat pour vous servir de votre réflexion après coup.

Le PRÉSIDENT: Au dernier comité des Affaires des anciens combattants, nous avons essayé de siéger les mardis et jeudis, mais nous avons trouvé plus tard que c'était inutile, et nous avons alors adopté les lundis et vendredis. Nous pouvons toujours laisser les choses comme elles sont pour un certain temps, et changer ensuite. Après cette séance de mercredi, nous retournerons aux heures régulières proposées.

Lorsque nous avons ajourné la semaine dernière, nous avons entendu l'exposé du ministre, du sous-ministre et du président de la Commission des pensions. Il a été proposé d'ajourner jusqu'à ce que nous ayons l'occasion d'avoir le procès-verbal de cette séance devant nous, soit quelque chose de concret permettant une discussion générale et des suggestions.

Le fascicule 2 de nos procès-verbaux et témoignages a été publié jeudi dernier, et je vois que les membres l'ont en main. Nous serons heureux d'abor-